

# RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

## RPQS **2024**

[www.tours-metropole.fr](http://www.tours-metropole.fr)





4



8



16



20



22



25



31



34

4 L'ANNÉE EN CHIFFRES

8 PATRIMOINE EAU ET ASSAINISSEMENT

16 MODES DE GESTION

20 TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE  
VOUS ACCUEILLE

22 LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

25 LA SYNTHÈSE DES INDICATEURS DE  
PERFORMANCES RÉGLEMENTAIRES

31 ÉLÉMENTS FINANCIERS

34 ORGANISATION DES SERVICES

LES ANNEXES TECHNIQUES DÉTAILLÉES  
SONT DISPONIBLES SUR DEMANDE.

## ÉDITO

**L'**année 2024 marque une nouvelle étape dans l'engagement de Tours Métropole Val de Loire en faveur d'un service public de l'eau et de l'assainissement performant et tourné vers l'avenir. Grâce à la mobilisation continue de nos équipes et au soutien constant des élus, nous avons poursuivi avec détermination nos efforts pour garantir aux habitants une gestion efficace et responsable de nos ressources naturelles.

En matière d'eau potable, l'amélioration du rendement du réseau – désormais proche de 90 % – illustre les avancées concrètes permises par nos politiques d'entretien et de modernisation des réseaux. Cette performance technique contribue directement à la préservation d'une ressource précieuse, en particulier celle de la nappe du Cénomanien, dont la protection reste un objectif prioritaire pour notre territoire. Conscients

des enjeux climatiques et des évolutions réglementaires à venir, nous avons lancé cette année un projet structurant : la construction d'une nouvelle usine de traitement d'eau potable, conçue pour répondre aux exigences de demain. Ce choix ambitieux témoigne de la volonté métropolitaine d'agir avec un temps d'avance.

Sur le volet de l'assainissement, la dynamique d'optimisation se poursuit également. La suppression de la station d'épuration de Parçay-Meslay et le redéploiement des flux vers l'unité de traitement de la Grange David permettent de renforcer l'efficacité du dispositif tout en rationalisant son fonctionnement.

La Métropole anticipe également les évolutions attendues du changement climatique en prônant une gestion intégrée et durable du pluvial urbain : arrêt du "tout tuyaux" et infiltration au plus proche de la zone de collecte.

Ces actions témoignent de la volonté commune des élus et des services d'engager la Métropole vers un avenir durable et résilient, au service des habitants et du territoire.

**Bertrand Ritouret**  
Vice-Président délégué  
au cycle de l'eau



|| Grâce à la mobilisation continue de nos équipes et au soutien constant des élus, nous avons poursuivi avec détermination nos efforts pour garantir aux habitants une gestion efficace, et responsable de nos ressources naturelles. ||

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20251209-DEL\_09122025\_01-DE

S<sup>2</sup>LOG



1.

# L'ANNÉE EN CHIFFRES



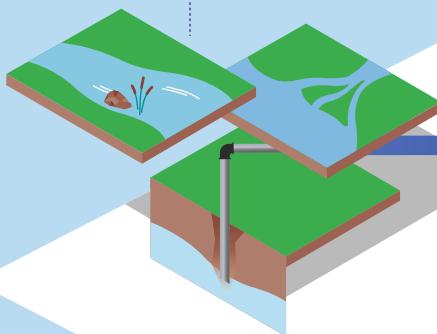
# ZOOM SUR...

# L'EAU POTABLE

**2,06 € TTC**  
LE M<sup>3</sup>

## Le prélèvement dans la ressource

**20 268 343 m<sup>3</sup>**  
d'eau prélevée



## La production

**19 523 887 m<sup>3</sup>**  
d'eau produite  
**39 %** de capacité de production  
**9 257 674 Kw**  
d'énergie consommée



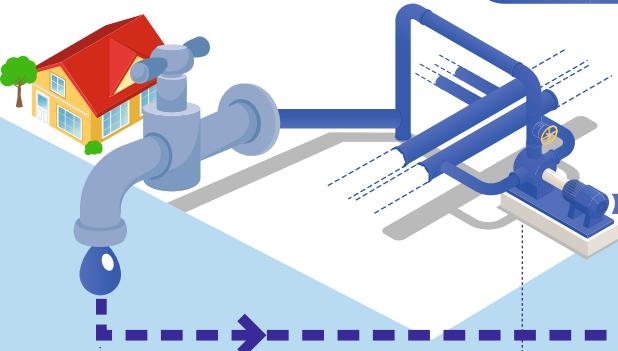
## Le stockage

**42** réservoirs  
**111 260 m<sup>3</sup>**  
de stockage  
**2 jours**  
d'autonomie moyenne



**37 879**  
analyses pour  
745 prélèvements

**99,7 %**  
de conformité



## Le réseau

**111 701** abonnés  
**156**  
litres/habitant/jour  
Consommation moyenne  
**17 428 381 m<sup>3</sup>**  
facturés

**1 896 Km**  
de réseau eau potable  
**92,3 %** de rendement  
**0,88 %**  
de renouvellement réseaux  
**638** fuites réparées

# ZOOM SUR... L'ASSAINISSEMENT

1,64 € TTC  
LE M<sup>3</sup>

## Les abonnés

**103 320**  
abonnés  
**1276**  
contrôles de  
branchement

## Eaux usées

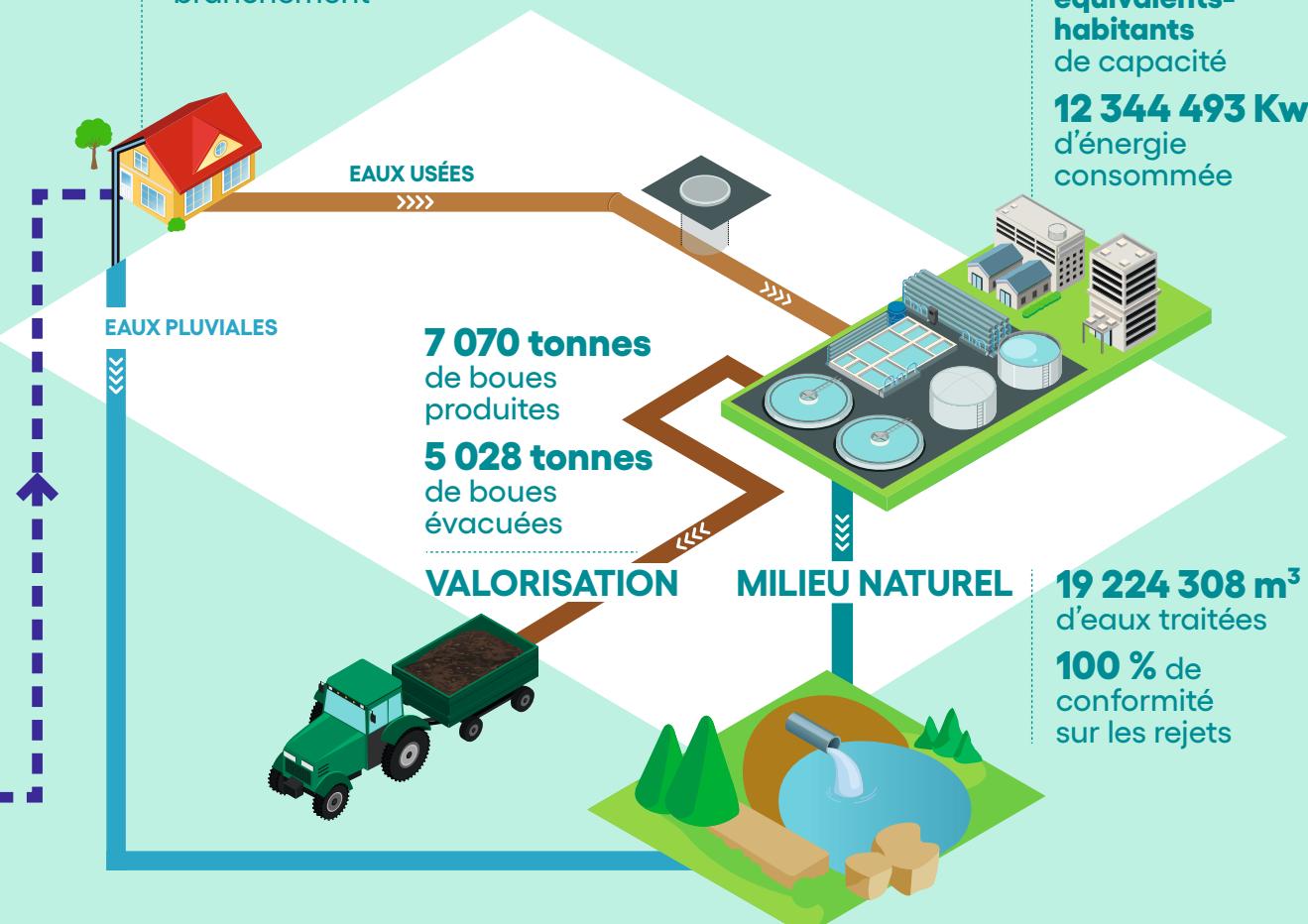
**1 334 km**  
de réseau  
**244**  
postes de  
refoulement

## Eaux pluviales

**1 054 Km**  
de réseau  
**29** postes  
de refoulement

## Le traitement des eaux usées

**14** stations  
d'épuration  
**435 740**  
équivalents-  
habitants  
de capacité  
**12 344 493 Kwh**  
d'énergie  
consommée



## Les assainissements non collectifs

**675 contrôles**  
**84 %**  
de conformité



Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20251209-DEL\_09122025\_01-DE

**S<sup>2</sup>LO**





Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20251209-DEL\_09122025\_01-DE



2.

## PATRIMOINE EAU ET ASSAINIS- SEMENT

# PATRIMOINE EAU POTABLE

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le



ID : 037-213701394-20251209-DEL\_09122025\_01-DE

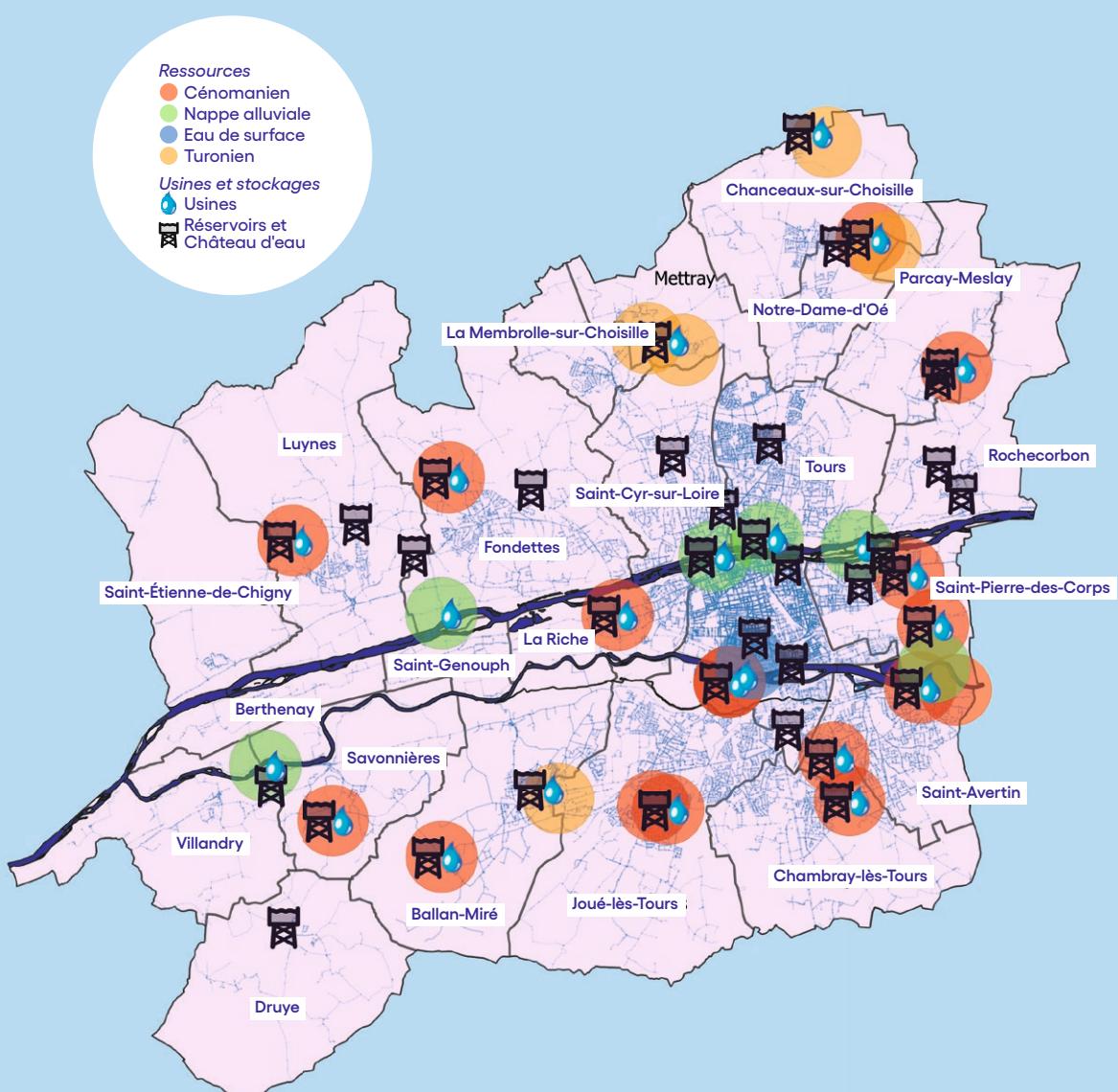
Le patrimoine eau potable de Tours Métropole Val de Loire est réparti sur 20 unités de distribution (UDI) qui possèdent chacune un réseau distinct. Ainsi, une unité de distribution peut s'étendre sur tout ou partie d'un territoire communal ou sur plusieurs communes. Les ouvrages de stockage assurent une autonomie moyenne de 2 jours,

complétée par des interconnexions de réseaux qui sécurisent la distribution d'eau potable.

En 2024, 14,04 km de réseaux ont été renouvelés portant à 0,88 % le taux de renouvellement moyen sur 5 ans. À titre de comparaison, la moyenne nationale était de 0,63 % en 2023.

Communes	Nb unité de distribution	Unité de distribution (UDI)	Usines	Réservoirs et château d'eau	Linéaires de réseaux en km	Branchements	Compteurs
Ballan Miré	2	UDI de Ballan-Miré UDI de Joué-lès-Tours	2	2	85	3 171	4 360
Berthenay	1	UDI de Villandry	0	0	14	269	320
Chambray-Lès-Tours	2	UDI de Chambray-lès-Tours UDI de Joué-lès-Tours	1	2	110	3 787	5 419
Chanceaux sur Choisille	2	UDI de Chanceaux sur Choisille UDI de Notre Dame d'Oé	1	3	51	1 465	1 654
Druye	1	UDI de Savonnières	0	1	35	491	515
Fondettes	2	UDI de Fondettes (Bourdonnière et Bois Farrault)	2	4	140	4 386	5 413
Joué-lès-Tours	1	UDI de Joué-lès-Tours	5	3	211	9 397	17 098
La Membrolle sur Choisille	1	UDI de Saint-Cyr-sur-Loire / La Membrolle-sur-Choisille	0	0	33	1 480	1 512
La Riche	2	UDI de La Riche (Grand Carroi et Saint Genouph)	1	1	47	2 254	4 095
Luynes	2	UDI de Luynes UDI de Fondettes	1	1	88	1 952	2 367
Mettray	1	UDI de Mettray	1	1	29	906	1 054
Notre Dame d'Oé	1	UDI de Notre Dame d'Oé	2	1	40	1 836	2 128
Parçay Meslay	1	UDI de Parçay Meslay / Rochecorbon	1	2	48	1 246	1 456
Rochecorbon	1	UDI de Parçay Meslay / Rochecorbon	0	1	46	1 512	1 788
Saint Avertin	1	UDI de Saint Avertin	2	2	118	6 688	7 070
Saint Cyr sur Loire	1	UDI de Saint-Cyr-sur-Loire / La Membrolle-sur-Choisille	2	3	114	9 962	10 384
Saint Étienne de Chigny	2	UDI de Luynes UDI de Saint Etienne de Chigny	0	0	25	707	774
Saint Genouph	1	UDI de La Riche	0	0	18	467	496
Saint Pierre des Corps	2	UDI de Saint Pierre des Corps (Sablons et Colombier)	3	5	84	4 158	7 196
Savonnières	2	UDI de Savonnières UDI de Villandry	1	2	49	1 583	1 648
Tours	2	UDI de Tours UDI de Saint-Cyr-sur-Loire	2	8	470	37 078	40 411
Villandry	2	UDI de Villandry UDI de Savonnières	1	0	38	635	634
<b>TOTAL</b>			<b>28</b>	<b>42</b>	<b>1 885</b>	<b>95 430</b>	<b>117 792</b>

### Au niveau de la Métropole, 5 ressources sont sollicitées :



# PATRIMOINE ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le



ID : 037-213701394-20251209-DEL\_09122025\_01-DE

Le patrimoine assainissement collectif de Tours Métropole Val de Loire est réparti sur 14 systèmes d'assainissement, disposant chacun de leur réseau de collecte et de leur unité de traitement. Le réseau de collecte est majoritairement séparatif. Seule une partie unitaire existe sur les secteurs de Saint-Cyr-sur-Loire et Tours-Nord.

Ce patrimoine intègre également les ouvrages de collecte des eaux pluviales.

En 2024, 2,4 km de réseau ont été renouvelés soit plus de 25,1 km sur 5 ans ce qui représente un taux de renouvellement de 0,38 %. À titre de comparaison, la moyenne nationale se situe aux environs de 0,29 %.

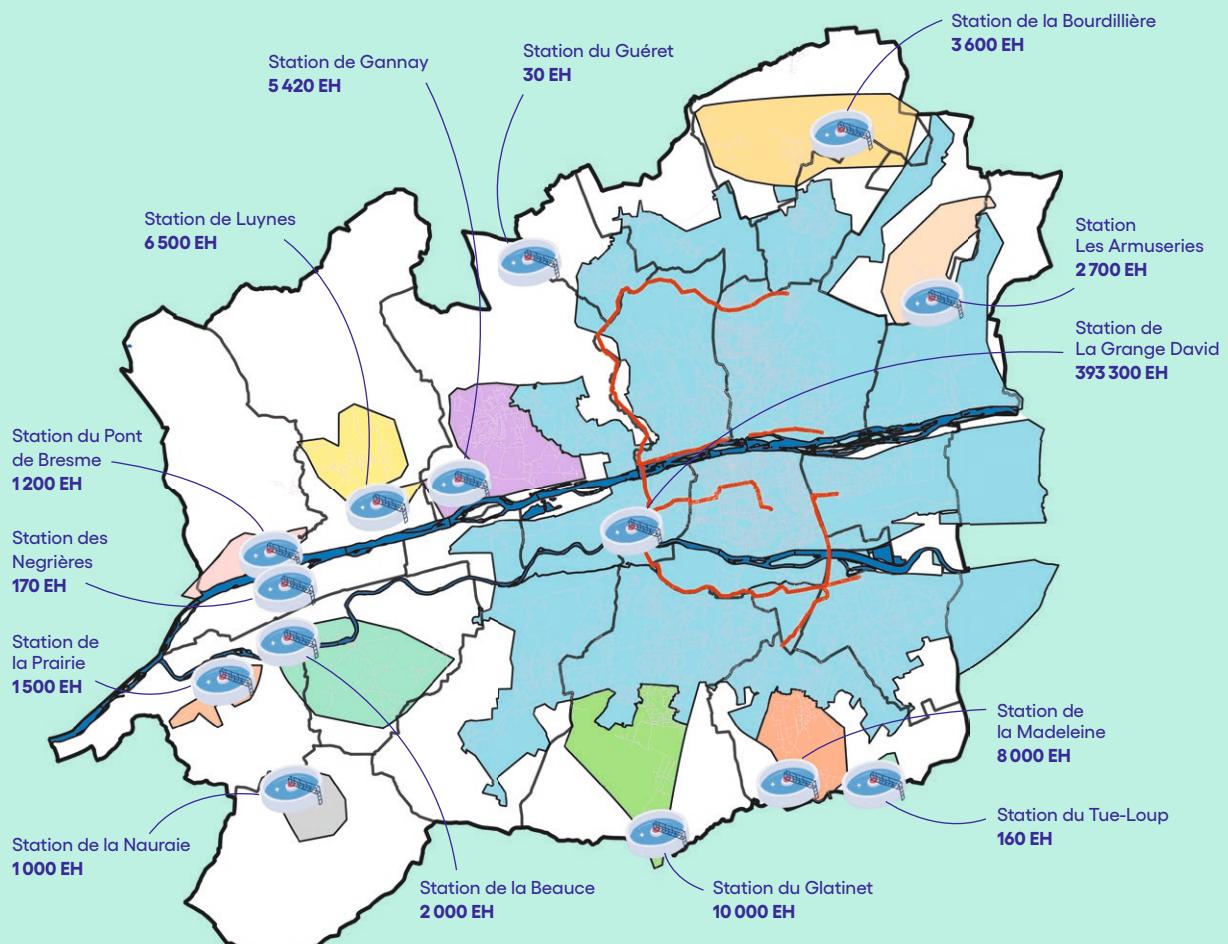
Communes	Bassin Versant Système d'assainissement	Réseau séparatif / eaux usées			Réseau unitaire			Eaux pluviales	
		Linéaire réseaux km	Poste de refoulement	Trop- plein	Linéaires de réseaux en km	Poste de relevage	Déversoirs d'orage	Linéaire réseaux km	Poste de relevage
Ballan Miré	La Grange David (La Riche)	60	15	6	0	0	0	48	3
Berthenay	Les Négrières	1	1	0	0	0	0	2	0
Chambray- Lès-Tours	La Madeleine La Grange David (La Riche) Tue Loup	77	7	2	0	0	0	77	2
Chanceaux sur Choisille	La Bourdillière La Grange David (La Riche)	31	8	8	0	0	0	19	0
Druye	La Naurae	5	5	2	0	0	0	10	1
Fondettes	Gannay La Grange David (La Riche)	83	12	9	0	0	0	61	1
Joué-Lès-Tours	Le Glatinet La Grange David (La Riche)	164	27	9	0	0	0	141	3
La Membrolle sur Choisille	La Grange David (La Riche)	19	6	5	0	0	0	18	0
La Riche	La Grange David (La Riche)	42	17	7	0	0	0	35	4
Luynes	Rue Alfred Baugé La Grange David (La Riche)	30	10	4	0	0	0	22	1
Mettray	La Grange David (La Riche)	19	8	5	0	0	0	12	0
Notre Dame d'Oé	La Grange David (La Riche)	34	12	7	0	0	0	24	0
Parçay Meslay	La Grange David (La Riche) Route de Rochecorbon	33	10	4	0	0	0	29	0
Rochecorbon	La Grange David (La Riche)	44	11	5	0	0	0	31	0
Saint Avertin	La Grange David (La Riche)	89	12	16	0	0	0	78	0
Saint-Cyr-sur- Loire	La Grange David (La Riche)	88	15	4	12	0	5	74	8
Saint Étienne de Chigny	Pont de Bresme	12	6	3	0	0	0	9	0
Saint Genouph	La Grange David (La Riche)	11	8	0	0	0	0	4	0
Saint Pierre des Corps	La Grange David (La Riche)	65	9	0	0	0	0	56	2
Savonnières	La Sainterie	30	9	7	0	0	0	21	0
Tours	La Grange David (La Riche)	351	31	23	23	0	1	281	9
Villandry	La Prairie	9	5	2	0	0	0	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>1299</b>	<b>244</b>	<b>128</b>	<b>35</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>1054</b>	<b>34</b>



## 14 STATIONS D'ÉPURATION

VOLUME ANNUEL TRAITÉ  
**19 224 308 m<sup>3</sup>**

Les eaux usées de la Métropole sont acheminées pour être traitées sur 14 stations d'épuration. La plus importante est la station d'épuration de « La Grange David », dont la capacité est de 400 000 équivalent-habitants. Les 13 autres unités ont une capacité de traitement nominale plus modeste variant de 30 à 10 000 équivalent-habitants (EH).



# FOCUS

## EAU POTABLE

Tours Métropole Val de Loire poursuit ses efforts pour préserver la nappe captive du Cénomanien qui est sous tension. La Direction du Cycle de l'Eau utilise des outils pour contribuer à son maintien, respecter les objectifs quantitatifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et même aller au-delà. Pour y parvenir, des interconnexions avec d'autres ressources (nappe alluviale et eau de surface) sont utilisées vers les communes de Saint-Avertin, La Riche, Chambray-lès-Tours, Ballan-Miré, Berthenay, Saint-Genouph, Notre-Dame-d'Oé, Parçay-Meslay et Rochebon. De plus, une autre interconnexion majeure est en cours de déploiement entre Tours et Saint-Pierre-des-Corps.

**En 2024, la baisse des prélevements au Cénomanien sur le territoire de la Métropole par rapport à la période de référence est de 29 %. Cette valeur reste proche de l'objectif 2027 du SDAGE. En 2024, des problématiques de qualité d'eau du Cher ont conduit à compenser les prélevements par l'eau du Cénomanien. Une filière de traitement complémentaire permet désormais de pallier à cette situation.**

La distribution d'une eau potable de qualité est une mission capitale de Tours Métropole Val de Loire. Les exploitants réalisent des analyses fréquentes sur de nombreux paramètres dans le cadre de leur autocontrôle. De plus, le contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS) est là pour y veiller, également par le biais d'analyses périodiques.

Analyseurs en ligne, île Aucard



Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20251209-DEL\_09122025\_01-DE

**S<sup>2</sup>LO**



En 2024, un indicateur de qualité apparaît en B sur la lettre d'information de l'ARS pour quelques communes. Le paramètre concerné est le pesticide Chlorothalonil. Cependant, l'avis rendu par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Environnement (ANSES) a conduit à la suppression du seuil des 0,1 microgrammes/L en mai 2024. La classification en B est due aux analyses réalisées avant les conclusions de l'ANSES (ancien seuil).

Pour répondre aux enjeux actuels et futurs, Tours Métropole Val de Loire travaille sur des projets d'ampleur tels que la nouvelle usine de la Ménardière. Des filières adaptées sont prévues pour traiter les résidus de pesticides et les molécules émergentes.

Sur le volet sécurisation des ressources, la Direction du Cycle de l'Eau a renforcé son suivi des périmètres de protection des captages avec des moyens affectés.

# FOCUS

## ASSAINISSEMENT

Un diagnostic permanent du système d'assainissement de la Grange David à La Riche est réalisé depuis 2010 et prend en compte les données du réseau de métrologie (volumes transférés aux points stratégiques, déversements, pluviométrie, nappe) et des principaux postes de relèvement. Les dispositions réglementaires imposent aux collectivités l'évaluation des flux de pollutions rejetés dans le milieu naturel et la maîtrise du fonctionnement des réseaux. Au-delà de l'aspect réglementaire, cet outil permet à Tours Métropole Val de Loire de travailler sur la performance de ses systèmes d'assainissement avec notamment une stratégie de réduction des rejets.

En 2024, cette obligation réglementaire a été étendue aux systèmes d'assainissement supérieurs à 2000 équivalents habitants, à savoir :

- Système d'assainissement de Gannay à Fondettes ;
- Système d'assainissement de la Boudillièvre à Chanceaux-sur-Choisille ;
- Système d'assainissement des Armuseries à Parcay-Meslay ;
- Système d'assainissement de la Madeleine à Chambray-Lès-Tours ;
- Système d'assainissement du Glatinet à Joué-Lès-Tours ;
- Système d'assainissement de la Beauce à Savonnières ;
- Système d'assainissement La Serre à Luynes.

L'étude de ces systèmes est réalisée grâce au suivi permanent des points de transferts (débitmètre, poste de relèvement), des points de rejet au milieu (déversoirs d'orage, trop-plein de poste, by-pass), des pluviomètres et des niveaux de nappe. Au total, en 2024, l'analyse a porté sur près de 10 millions de données.

La grande majorité des réseaux eaux usées métropolitains sont de type séparatif. Ainsi, les eaux usées et les eaux pluviales collectées transitent dans des réseaux distincts. La Direction du Cycle de l'Eau

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20251209-DEL\_09122025\_01-DE

**S<sup>2</sup>LO**



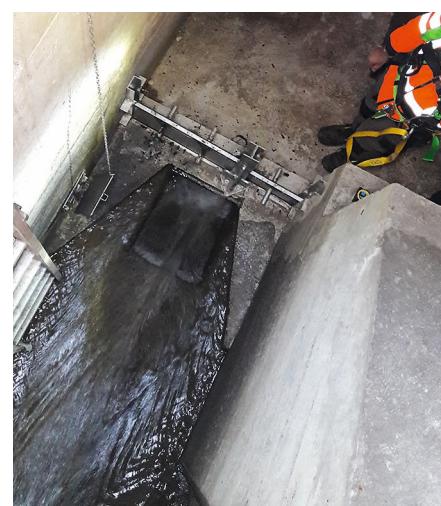
**10 MILLIONS** DE DONNÉES  
ANALYSÉES POUR LE SUIVI  
MÉTROLOGIQUE

**7 740** CONTRÔLES  
DE BRANCHEMENTS CHEZ  
LES PARTICULIERS DEPUIS 2020

**24,7** KM D'INSPECTIONS  
TÉLÉVISÉS DES RÉSEAUX  
D'ASSAINISSEMENT

recherche et œuvre au quotidien pour diminuer les eaux parasites sur le réseau des eaux usées pour éviter les débordements et limiter les consommations énergétiques de ses équipements. Pour cela, elle s'appuie sur son unité collecte assainissement et contrôle. Depuis 2020, 7 740 branchements ont été contrôlés dont 2/3 ont fait l'objet de demandes de travaux de mise en conformité.

Pour atteindre ses objectifs, la Métropole réalise également des inspections télévisées des réseaux d'assainissement (ITV) pour identifier les éventuels désordres structurels. Ces diagnostics sont utilisés ensuite dans le cadre de la gestion patrimoniale et de l'exploitation. En 2024, 348 ITV ont été réalisées pour un linéaire de 24,7 km.



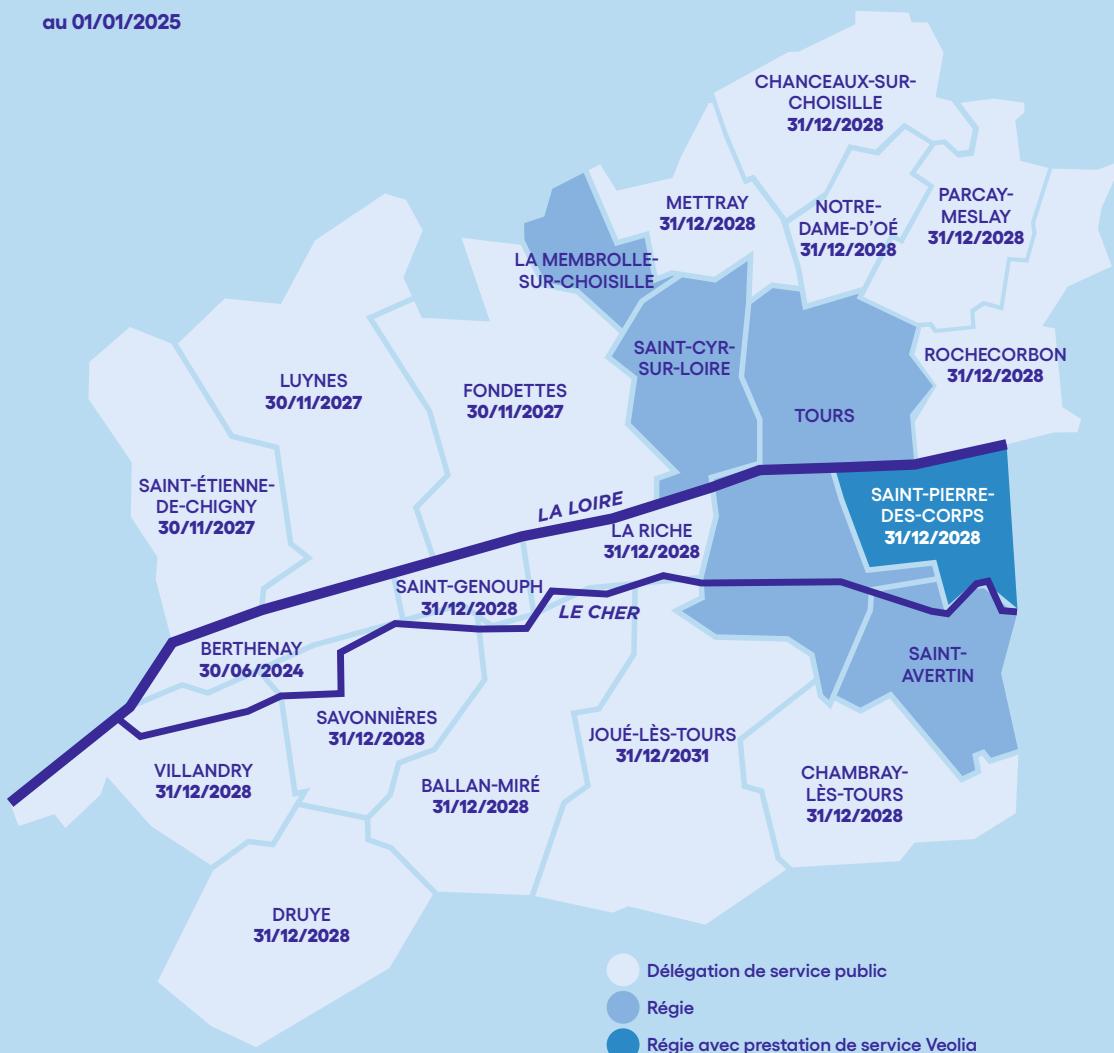


### 3. MODES DE GESTION



# MODES DE GESTION EAU POTABLE

au 01/01/2025



Tours Métropole Val de Loire, Établissement Public de Coopération Intercommunale, a été créée le 22 mars 2017 par décret du 20 mars 2017.

Outre la compétence Assainissement prise en compte initialement dès 2000, la métropole exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 les compétences Eau Potable et Eau Pluviale, sur les 22 communes qui la composent.

**En 2024, Tours Métropole Val de Loire regroupe 304 421 habitants.**

La Métropole exploite en régie directe les systèmes de production et de distribution d'eau potable de

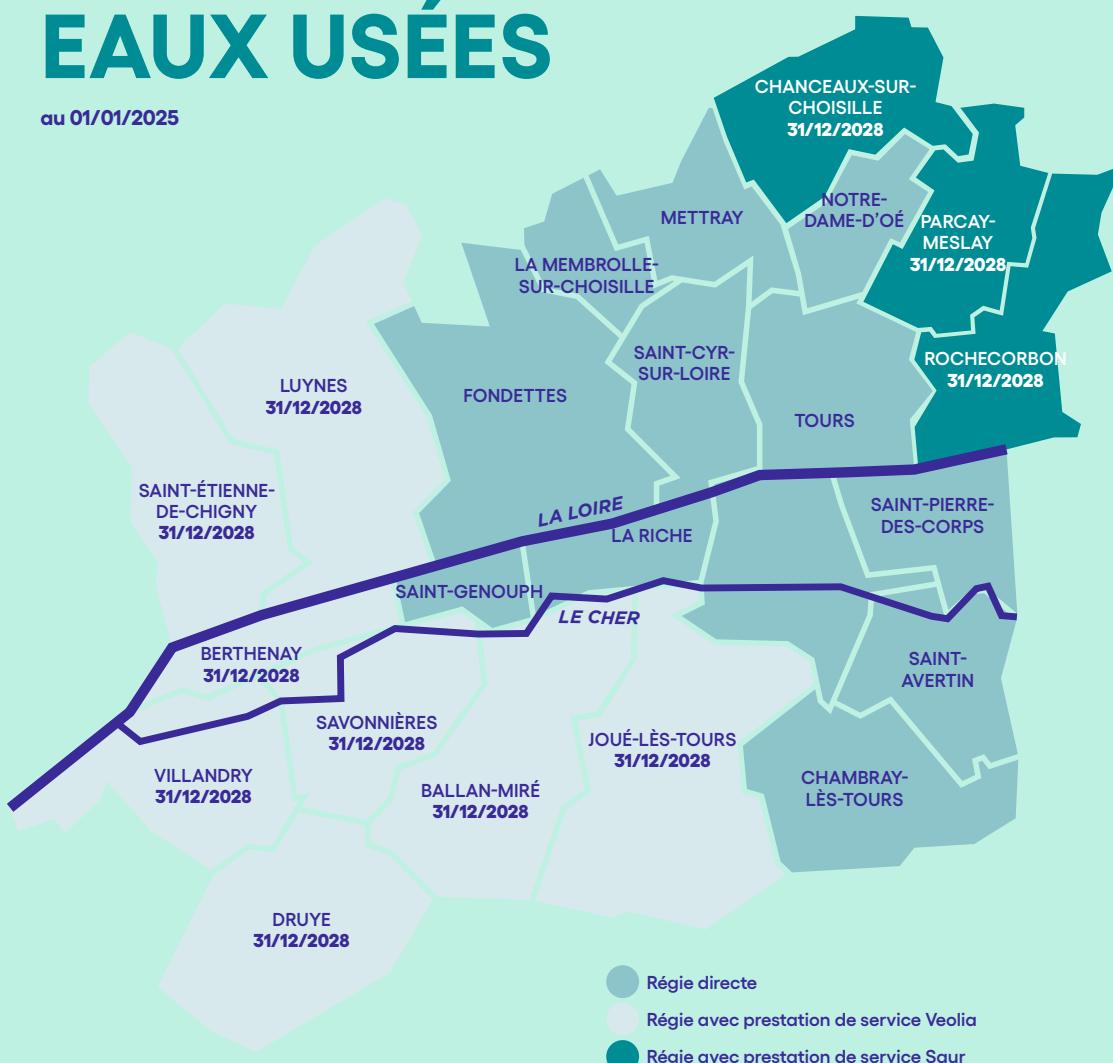
4 communes : Tours, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire et La Membrolle-sur-Choisille. Cela correspond à environ deux tiers de la population desservie.

Sur les autres communes, la gestion est déléguée à la société Veolia.

La commune de Saint-Pierre-des-Corps est quant à elle gérée en prestation de service pour l'exploitation des ouvrages de production et de distribution. La facturation, le recouvrement, et la relation aux usagers sont assurés par Tours Métropole Val de Loire.

# MODES DE GESTION ASSAINISSEMENT EAUX USÉES

au 01/01/2025



La Métropole intervient en régie sur toutes les communes de son territoire.

Les communes de Saint-Genouph, Fondettes, La Riche, La-Membrolle-sur-Choisille, Saint-Cyr-sur-Loire, Mettray, Notre-Dame-d'Oé, Tours, Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Avertin et Chambray-Lès-Tours sont exploitées en régie directe par les services de la Métropole.

Des contrats de prestations de service avec les sociétés Saur et Veolia encadrent l'exploitation des systèmes d'assainissement des communes de Joué-Lès-Tours, Ballan-Miré, Druye, Savonnières, Villandry, Berthenay, Saint-Etienne-De-Chigny, Luynes, Chanceaux-sur-Choisille, Parcay-Meslay, et Rochecorbon.

# 4.

**TOURS  
MÉTROPOLE VAL  
DE LOIRE VOUS  
ACCUEILLE**

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20251209-DEL\_09122025\_01-DE

**S<sup>2</sup>LO**



**L'**unité relation abonnés de la Direction du Cycle de l'Eau de Tours Métropole Val de Loire a en charge l'accueil eau potable pour les communes en régie (Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Avertin, Saint-Pierre-des-Corps et La Membrolle-sur-Choisille). L'équipe, constituée de 22 personnes, est basée sur le site de la Ménardière à Saint-Cyr-sur-Loire. Elle traite les différents dossiers liés aux contrats, aux factures d'eau et aux réclamations.

Veolia eau assure ce service pour les abonnés des communes de Chambray-lès-Tours, Joué-lès-Tours, Ballan-Miré, Savonnières, Druye, Villandry, Berthenay, Saint-Genouph, La Riche, Saint-Etienne-de-Chigny, Luynes, Fondettes, Mettray, Notre-Dame-d'Oé, Chanceaux-sur-Choisille, Parçay-Meslay et Rochecorbon. Un accueil physique des abonnés est situé sur la commune de Joué-lès-Tours.



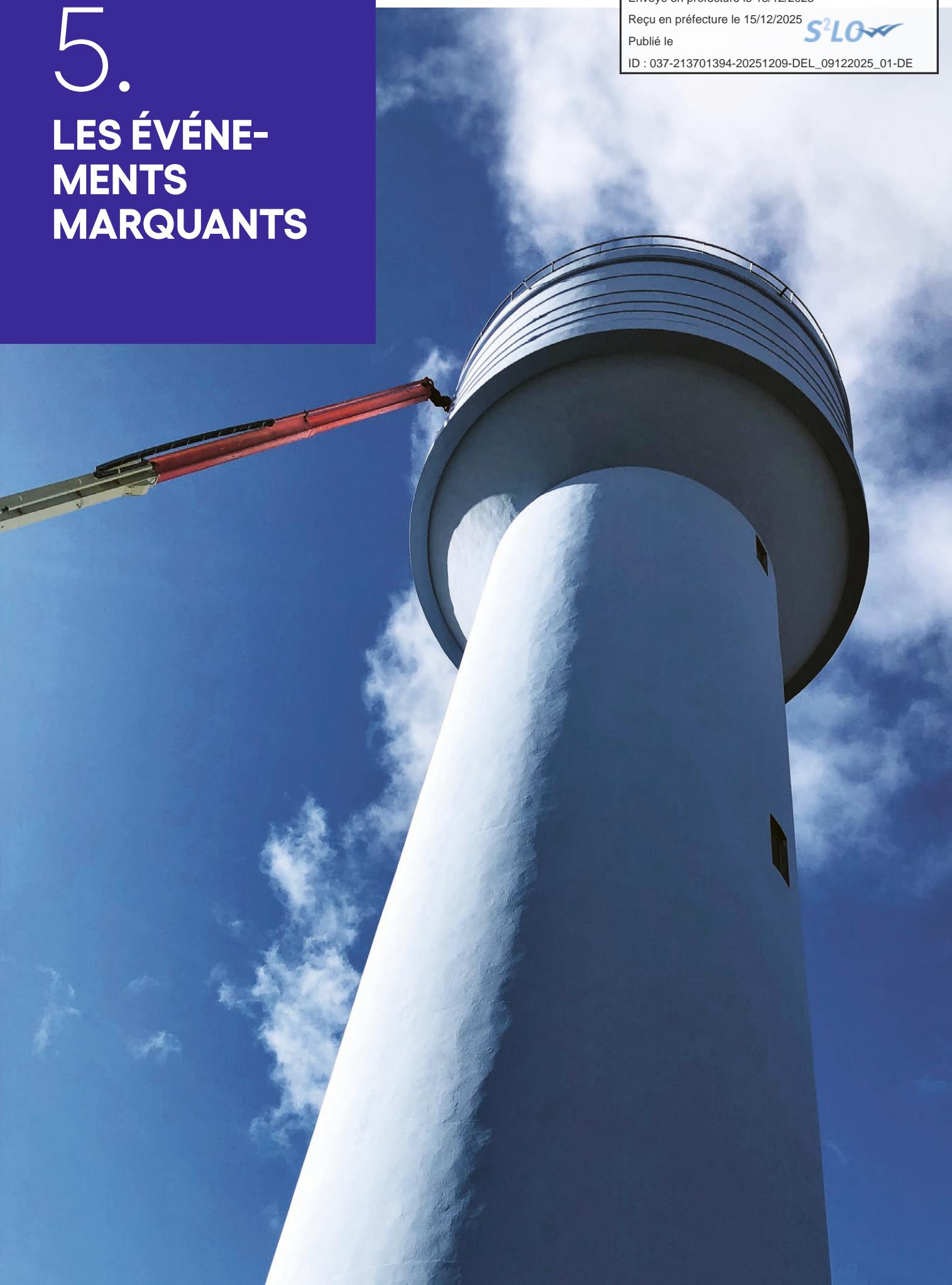
En cas de doute, le standard téléphonique de la Direction du Cycle de l'Eau aiguille les usagers en fonction :

- de leur commune,
- de la compétence concernée (eau potable, assainissement eaux usées, assainissement eaux pluviales,...),
- de la nature de la demande (dépannage, demande de branchement...).



# 5.

## LES ÉVÉNE- MENTS MARQUANTS



Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

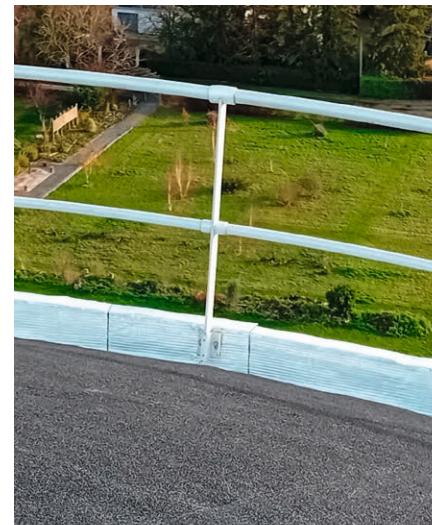
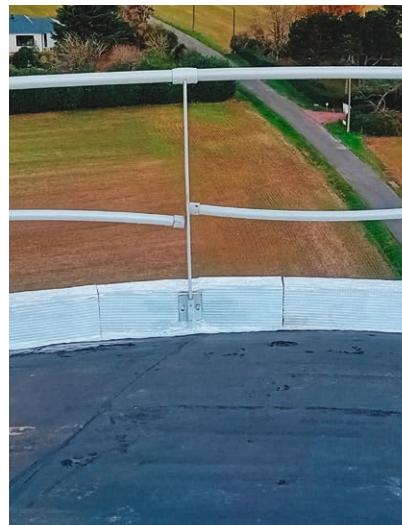
Publié le

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 037-213701394-20251209-DEL\_09122025\_01-DE

**EAU POTABLE**

## RÉHABILITATION DU RÉSERVOIR DE BOIS FARRAULT À FONDETTE



Les travaux de réhabilitation du château de Bois Farrault à Fondettes se sont achevés en 2024. Ces travaux ont consisté en la réhabilitation complète du château avec la réfection intérieure et extérieure du château d'eau, la réhabilitation des conduites, l'étanchéité et l'isolation du dôme, l'étanchéité intérieure de la cuve et également la reprise des éléments de sécurisation des accès à la cuve et au dôme (échelles, pallier d'accès, garde-corps). Les travaux ont été réalisés par l'entreprise VERTICAL pour un budget de 345 000 €HT avec pour maître d'œuvre l'entreprise SAFEGE.



## RÉHABILITATION DE LA STATION DE ROSNAY

Le site de surpression de Rosnay maintient la pression du réseau d'eau potable de la commune de Saint-Avertin avec de l'eau provenant des ressources alluviales de Tours. La sécurisation de l'alimentation de Saint-Avertin par Tours permet la réduction des prélèvements dans la nappe du cénomanien.

Les travaux ont consisté en la réhabilitation hydraulique de l'installation : le renouvellement des pompes et des canalisations pour un budget de 180 000 €HT. Les travaux ont été réalisés par les entreprises Marteau et MCS.

## ASSAINISSEMENT

# TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES PRÉTRAITEMENTS DE LA STATION DE GLATINET À JOUÉ LÈS TOURS

La station d'épuration de Glatinet a été construite en 1993. Sa mise en route n'a été effectuée qu'en 2006 suite à des travaux de reprise. Depuis 2021, les prétraitements étaient défaillants : mauvaise élimination des sables, graisses et déchets.

Un dégrilleur et un compacteur de déchets ont été mis en place en 2024 pour préserver la filière de traitement en aval.

Le montant des travaux s'élève à 280 000 € HT.



## TRANSFERT DES E.U.

### Suppression de la station d'épuration de Parçay Meslay

La station d'épuration de Parçay Meslay n'étant plus aux normes, il a été décidé de la supprimer pour transférer les effluents de la commune vers la station d'épuration de la Grange David, à La Riche. La pose du réseau de transfert engagée en 2023 s'est achevée en 2024.

En parallèle, les travaux de construction du poste de refoulement pneumatique ont démarré en mai 2024. La mise en service du transfert des effluents vers la station d'épuration de la Grange David à La Riche est programmée pour juin 2025. La station sera démolie au cours du dernier trimestre 2025.

Les travaux de réalisation du poste s'élèvent à 1 955 000 € HT. Les travaux sont réalisés par un groupement d'entreprises ; Fournier (mandataire) ; Sogéo, Créali, Traso et Garcia (co-traitants).

## EAUX PLUVIALES

# TRAVAUX RUE DES MARTYRS À JOUÉ-LÈS-TOURS

Des travaux de renforcement et restructuration du réseau d'eau pluviale ont été réalisés à Joué-Lès-Tours. Le linéaire concerné est de 250 ml. La canalisation et les branchements d'eau potable ont également été renouvelés et renforcés sur une partie du linéaire concerné ; 160 ml. Le montant de l'opération s'élève à 437 000 € HT. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise EHTP.



## TRAVAUX CONJOINTS

# TRAVAUX RUE DE LA SCELLERIE À TOURS

Des travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eau potable ont été réalisés rue de la Scellerie à Tours en février 2024. 120 ml de réseau d'eau potable et 30 branchements et 120 ml de réseau d'eau usées de 200 mm de diamètre ont ainsi été remplacés. Ces travaux très délicats en zone très urbaine dans le centre historique de Tours ont été réalisés en trois phases entre février et avril 2024 par les équipes de la SADE pour un montant de 240 000 € HT.



# 6.

## LA SYNTHÈSE DES INDICATEURS DE PERFORMANCES RÉGLEMENTAIRES



# INDICATEURS DE PERFORMANCES EAU POTABLE

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 037-213701394-20251209-DEL\_09122025\_01-DE

**301 872**  
HABITANTS

## NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS

INDICATEUR : D101.0

**Définition** : Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès au réseau d'eau, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

**Finalité** : Donner une mesure statistique du nombre d'habitants desservis.

**Objectif** : Non défini.

**2,06 €**

## PRIX TTC DU SERVICE AU M<sup>3</sup> POUR 120 M<sup>3</sup> AU 1<sup>ER</sup> JANVIER N+1

INDICATEUR : D102.0

**Définition** : Le prix au m<sup>3</sup> est calculé pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>. Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de nature et de la qualité de la ressource en eau, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement.

**Finalité** : Donner une mesure du prix du service rendu au m<sup>3</sup>.

**Objectif** : Avoir une convergence des tarifs par commune à l'horizon 2029 (moyenne France 2,32 €).

**99,8 %**

## CONFORMITÉ MICROBIOLOGIQUE DE L'EAU AU ROBINET

INDICATEUR : P101.1

**Définition** : Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'usager concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

**Finalité** : Donner une conformité microbiologique de l'eau au robinet.

**Objectif** : 100 % (moyenne France 98,4%).

**99,7 %**

## CONFORMITÉ PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU AU ROBINET

(INDICATEUR : P102.1)

**Définition** : Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'usager concernant les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

**Finalité** : Donner une conformité physico-chimique de l'eau au robinet.

**Objectif** : 100 % (moyenne France 98,5%).

**116**  
POINTS

## CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

INDICATEUR : P103.2B

**Définition** : Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuel du service d'eau potable.

**Finalité** : Donner une mesure statistique du niveau de connaissance patrimoniale.

**Objectif** : Accroître la connaissance du parc (moyenne France 101 points).

**92,3 %**

## RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

INDICATEUR : P104.3

**Définition** : C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.

**Finalité** : Plus le rendement est élevé, moins les pertes par fuites sont importantes. De fait, les prélevements sur la ressource en eau en sont d'autant diminués.

**Objectif** : > à 85 % (moyenne France 83,4%).

**2,85**  
M<sup>3</sup>/KM/J

## VOLUMES NON COMPTÉS

INDICATEUR : P105.3

**Définition** : L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

**Finalité** : Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur montre l'efficacité de la gestion du réseau.

**Objectif** : Limiter les volumes non comptés (moyenne France 3,6 m<sup>3</sup>/km/j).

**2,44**  
M<sup>3</sup>/KM/J

## PERTES EN RÉSEAU

INDICATEUR : P106.3

**Définition** : L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

**Finalité** : Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

**Objectif** : Diminuer les pertes en réseau (moyenne France 3,2 m<sup>3</sup>/km/j).



### RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

INDICATEUR : P107.2

**Définition** : Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

**Finalité** : Donner une mesure statistique du taux de renouvellement des réseaux pour un renouvellement durable du patrimoine.

**Objectif** : 1,2% à l'horizon 2029 (moyenne France 0,66%).



### RESPECT DU DÉLAI CONTRACTUEL DE BRANCHEMENT DES NOUVEAUX ABONNÉS

INDICATEUR : P152.1

**Définition** : Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable.

**Finalité** : Évaluer le respect des engagements de délai d'ouverture des branchements d'eau potable.

**Objectif** : 100 % sous 24 heures.



### AVANCEMENT DES DÉMARCHES DE SUIVI DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGE

INDICATEUR : P108.3

**Définition** : Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.

**Finalité** : Donner une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur.

**Objectif** : Poursuite des démarches en cours (moyenne France 78,7 %).



### DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ

INDICATEUR : P153.2

**Définition** : Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

**Finalité** : Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement.

**Objectif** : Gestion durable du service (moyenne en France 3,1 an).



### MONTANT DES ACTIONS DE SOLIDARITÉ

INDICATEUR : P109.0

**Définition** : Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

**Finalité** : Exprimé en €/m<sup>3</sup>, il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis, dans le prix de l'eau.

**Objectif** : Poursuite des démarches en cours (moyenne France 0,008 €/m<sup>3</sup>).



### TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU

INDICATEUR : P154.0

**Définition** : Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

**Finalité** : Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.

**Objectif** : Limiter les impayés (moyenne France 2,54 %).



### FRÉQUENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES

INDICATEUR : P151.1

**Définition** : Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau impromptues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1 000 abonnés.

**Finalité** : Mesurer la continuité du service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement.

**Objectif** : Maintenir une bonne qualité de service (moyenne France 2,73/1 000 abonnés).



### TAUX DE RÉCLAMATIONS

INDICATEUR : P155.1

**Définition** : Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1 000 abonnés.

**Finalité** : Traduction de manière synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'eau.

**Objectif** : Maintenir une bonne qualité de service (moyenne France 3,48/1 000 abonnés).

0 M<sup>3</sup>

### VOLUME D'EAU POTABLE PRÉLEVÉ SUR DES BORNES OU DES POTEAUX D'INCENDIES POUR UN INCENDIE DE PLUS DE 24 HEURES

INDICATEUR : DC.344E

**Définition** : Cet indicateur fait partie des mesures permettant d'évaluer la performance des réseaux d'eau potable en termes de gestion des ressources et de réponse aux situations d'urgence.

**Finalité** : Indicateur de performance qui vise à suivre et à quantifier l'utilisation exceptionnelle d'eau potable lors d'incidents majeurs, tels que des incendies prolongés, afin d'assurer une gestion efficace et durable de la ressource en eau.

**Objectif** : Non défini.

NON

### EXISTENCE D'UN SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE DU RÉSEAU DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE IDENTIFIANT LA LOCALISATION DES FUITES ET RECENSANT LES DONNÉES RELATIVES À CES FUITES

INDICATEUR : VP.246

**Définition** : Cet indicateur évalue le niveau de connaissance des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux.

**Finalité** : Donner une mesure statistique du niveau de connaissance patrimoniale.

**Objectif** : faire évoluer la solution SIG actuelle en intégrant l'inventaire des défaillances.

OUI

### EXISTENCE ET MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME PLURIANNUEL DÉTAILLÉ D'ACTIONS VISANT À LUTTER CONTRE LES FUITES DU RÉSEAU DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET À PLANIFIER LE RENOUVELLEMENT DE CE RÉSEAU

INDICATEUR : VP.248

**Définition** : Cet indicateur évalue l'efficacité du service à lutter contre les fuites en réseau d'eau potable.

**Finalité** : Disposer d'un programme pluriannuel clairement défini, avec des actions précises, pour lutter contre les fuites.

**Objectif** : Diminuer les pertes en eau.

## INDICATEURS DE PERFORMANCES ASSAINISSEMENT COLLECTIF

296 665  
HABITANTS

### NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS

INDICATEUR : D201.0

**Définition** : Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

**Finalité** : Donner une mesure statistique du nombre d'habitants desservis.

**Objectif** : Non défini.

234

### NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS

INDICATEUR : D202.0

**Définition** : Cet indicateur recense le nombre d'autorisations de rejets d'effluents non domestiques dans le réseau délivré par la collectivité qui gère le service d'assainissement.

**Finalité** : Suivre l'évolution du nombre d'établissements industries autorisés à se raccorder à la station d'épuration.

**Objectif** : Non défini.

5 028  
TONNES MS

### QUANTITÉ DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION

INDICATEUR : D203.0

**Définition** : Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par les stations d'épuration.

**Finalité** : Suivre la production de boues des station d'épuration.

**Objectif** : Non défini.

1,64 €

### PRIX TTC DU SERVICE AU M<sup>3</sup> POUR 120 M<sup>3</sup> AU 1<sup>ER</sup> JANVIER N+1

INDICATEUR : D204.0

**Définition** : Le prix au m<sup>3</sup> est calculé pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>. Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de la nature et de la sensibilité du milieu récepteur, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement.

**Finalité** : Donner une mesure du prix du service rendu au m<sup>3</sup>.

**Objectif** : Assurer une gestion durable du service (moyenne France 2,38 €).

**99,9%****TAUX DE DESSERTE PAR  
DES RÉSEAUX DE COLLECTE  
DES EAUX USÉES**

INDICATEUR : P201.1

**Définition** : Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

**Finalité** : Cet indicateur permet d'apprécier l'avancement des raccordements pour les abonnés relevant du service d'assainissement collectif.

**Objectif** : Non défini.

**25  
PTS****CONNAISSANCE ET GESTION  
PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE  
COLLECTE DES EAUX USÉES**

INDICATEUR : P202.2

**Définition** : Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif.

**Finalité** : Donner une mesure statistique du niveau de connaissance patrimoniale.

**Objectif** : Accroître la connaissance du parc (moyenne France 65 pts).

**100 %****BOUES ÉVACUÉES SELON  
DES FILIÈRES CONFORMES**

INDICATEUR : P206.3

**Définition** : Cet indicateur mesure le pourcentage la part des boues de boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

**Finalité** : L'indicateur mesure le niveau de maîtrise dans l'évacuation des boues issues du traitement des eaux usées.

**Objectif** : 100 % (moyenne France 98,9 %).

**0,057  
€/m<sup>3</sup>****MONTANT DES ACTIONS  
DE SOLIDARITÉ**

INDICATEUR : P207.0

**Définition** : Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

**Finalité** : Exprimé en €/m<sup>3</sup>, il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis, dans le prix de l'assainissement.

**Objectif** : Poursuivre les démarches en cours (moyenne France 0,007 €/m<sup>3</sup>).

**0,01/1000  
HABITANTS****DÉBORDEMENTS  
D'EFFLUENTS CHEZ  
LES USAGERS**

INDICATEUR : P251.1

**Définition** : Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

**Finalité** : Évaluer les dysfonctionnements du service de collecte des eaux usées.

**Objectif** : Limiter au maximum l'impact sur les usagers (moyenne France 0,038/1 000 habitants).

**5,63  
/100 KM****POINTS DE CURAGE  
FRÉQUENT DU RÉSEAU**

INDICATEUR : P252.2

**Définition** : L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits « points noirs », nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

**Finalité** : L'indicateur estime le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

**Objectif** : Maintenir un bon entretien (moyenne France 4,7/100 km).

**0,38 %****RENOUVELLEMENT DES  
RÉSEAUX DE COLLECTE  
DES EAUX USÉES**

INDICATEUR : P253.2

**Définition** : Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

**Finalité** : Donner une mesure statistique du taux de renouvellement des réseaux pour compléter l'information sur la qualité du patrimoine.

**Objectif** : Tendre vers une gestion durable du patrimoine (moyenne France 0,53 %).

**100 %****CONFORMITÉ DES  
PERFORMANCES DES  
ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION  
AU REGARD DES  
PRESCRIPTIONS  
DE L'ACTE INDIVIDUEL**

INDICATEUR : P254.3

**Définition** : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

**Finalité** : S'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées.

**Objectif** : 100 % (moyenne France 97,5 %).



## CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL

INDICATEUR : P255.3

**Définition** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement...)).

**Finalité** : Suivre les déversements au milieu naturel des eaux usées.

**Objectif** : Améliorer la connaissance des rejets (moyenne France 78 pts).



## DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ

INDICATEUR : P256.2

**Définition** : Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement.

**Finalité** : Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement.

**Objectif** : Gestion durable du service (moyenne France 4,5 ans).



## TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU

INDICATEUR : P257.0

**Définition** : Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

**Finalité** : Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.

**Objectif** : Limiter les impayés (moyenne France 2,75 %).



## TAUX DE RÉCLAMATIONS

INDICATEUR : P258.1

**Définition** : Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement collectif, rapporté à 1 000 abonnés.

**Finalité** : Traduction de manière synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'assainissement collectif.

**Objectif** : Maintenir une bonne qualité de service (moyenne France 1,55/1000 abonnés).

# INDICATEURS DE PERFORMANCES ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



## NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

INDICATEUR : D301.0

**Définition** : Le nombre d'habitants desservis correspond à la population ayant accès au Service Public d'Assainissement non Collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

**Finalité** : Donner une mesure statistique du nombre d'habitants desservis par un assainissement non collectif.

**Objectif** : Non défini.



## MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

INDICATEUR : D302.0

**Définition** : Cet indicateur, sur une échelle de 0 à 100, renseigne sur les prestations obligatoires fournies par la collectivité dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC). Au-delà de 100, sur une échelle allant jusqu'à 140, il évalue l'étendue des services complémentaires et facultatifs proposés par le SPANC.

**Finalité** : Cet indicateur est descriptif, il ne permet pas d'évaluer la qualité, mais le niveau du service rendu.

**Objectif** : ≥ 100 points (moyenne France 101 points).



## CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

INDICATEUR : P301.3

**Définition** : Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service.

**Finalité** : L'indicateur mesure le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement en zone d'assainissement non collectif.

**Objectif** : Améliorer le taux de conformité du parc (moyenne France 63,9 %).

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20251209-DEL\_09122025\_01-DE

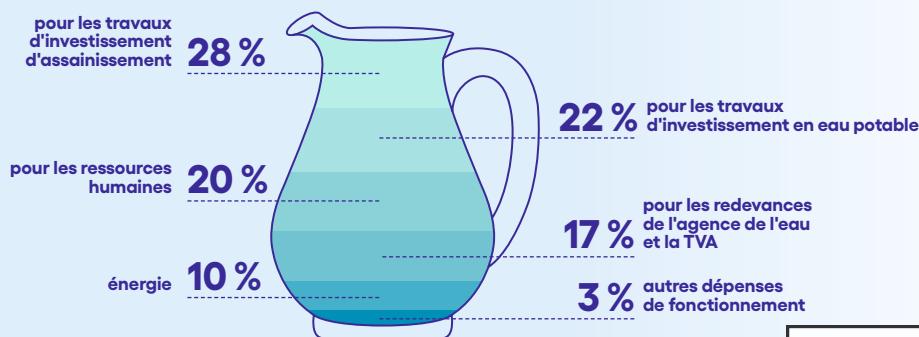
# 7. ÉLÉMENTS FINANCIERS



# VOTRE FACTURE D'EAU SERT À PAYER QUOI ?

Pour un abonné sur la Métropole, la facture d'eau 120 m<sup>3</sup> s'élève en moyenne à 444 €TTC (tarif 2025). En moyenne, 50% des budgets sont alloués aux travaux de renouvellement et d'extension des réseaux d'assainissement et d'eau potable, 33 % sont utilisés pour les dépenses de fonctionnement du service (personnel, énergie, entretien...) et enfin 17% alimentent les redevances Agence de l'Eau et les différentes taxes.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'agence de l'eau a mis en œuvre la réforme de ses redevances. Ceci contribue à la hausse de la facture d'eau 120 m<sup>3</sup>, en 2025. Des informations sur ce nouveau dispositif sont disponibles sur le site [www.lesagencesdeleau.fr](http://www.lesagencesdeleau.fr), rubrique : *tout-comprendre-de-la-reforme-des-redevances*.



Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

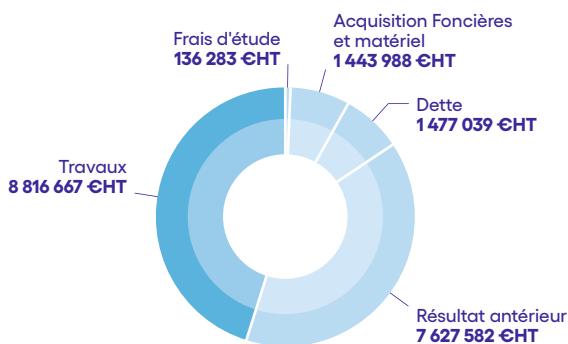
ID : 037-213701394-20251209-DEL\_09122025\_01-DE



## SYNTHÈSE DES BUDGETS

### INVESTISSEMENTS

#### DÉPENSES 19 501 560 €HT

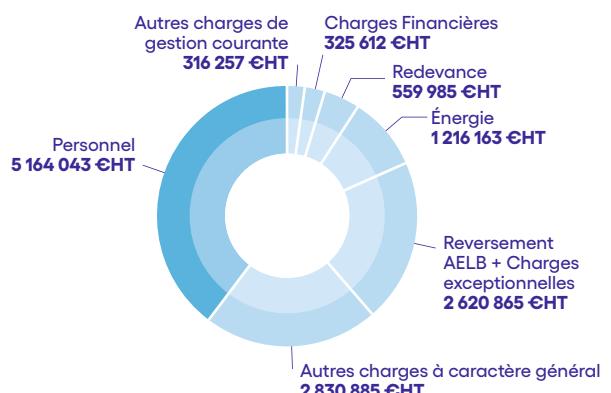


### EAU POTABLE

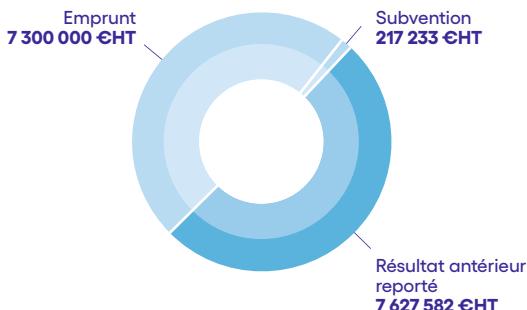
### FONCTIONNEMENT

#### DÉPENSES 13 033 812 €HT

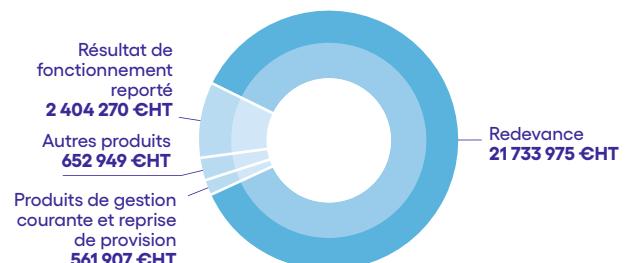
L'excédent budgétaire en fin d'exercice est reporté sur l'année suivante afin de contribuer au financement des investissements prévus.



#### RECETTES 15 144 815 €HT



#### RECETTES 25 353 101 €HT



Afin d'assurer une gestion durable du réseau et des infrastructures, ceux-ci doivent être entretenus ou renouvelés régulièrement. Le bon fonctionnement du service de l'eau potable nécessite un investissement soutenu de la part de la Métropole sur le long terme.

Environ 13 M€ et 19 M€ sont respectivement affectés annuellement au fonctionnement du service de l'eau et de l'assainissement. Outre les charges de fonctionnement, Tours Métropole Val de Loire investit également beaucoup pour ses infrastructures et ses réseaux, avec tous les ans en moyenne 22 M€ pour le réseau de l'assainissement et 17 M€ pour celui de l'eau. Ainsi sur les 5 dernières années, 83 km de réseau d'eau potable ont été renouvelés ainsi que 25 km de réseau d'assainissement.

En parallèle de ces travaux d'entretien, Tours Métropole Val de Loire prévoit aussi des chantiers de plus grande envergure avec l'interconnexion des

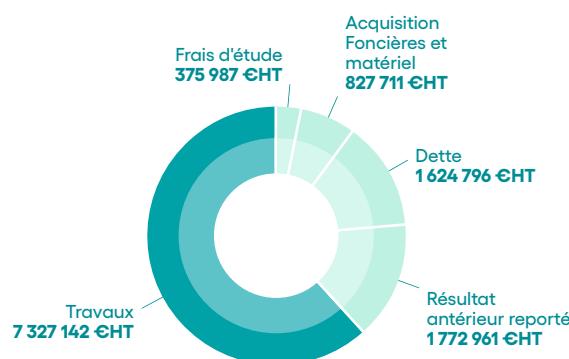
réseaux de Tours et de Saint-Pierre-des-Corps, ainsi que la construction d'une usine de traitement d'eau potable à Saint-Cyr-sur-Loire.

Pour la collectivité, les objectifs sont clairs : préserver au mieux la ressource, garantir la distribution d'une eau de qualité et gérer durablement le patrimoine.

En étroite collaboration avec les communes, et dans un souci d'équité, Tours Métropole Val de Loire a décidé de tendre vers une harmonisation des tarifs (rappelons qu'aucune variation tarifaire significative n'a été mise en place depuis 2018 et que les nouveaux tarifs resteront inférieurs au prix moyen national). L'objectif est de permettre les investissements et d'amorcer les évolutions tarifaires pour atteindre une convergence pour toutes les communes, gérées en régie ou en délégation de service public, à l'horizon 2029.

## INVESTISSEMENTS

### DÉPENSES 11 928 570 €HT

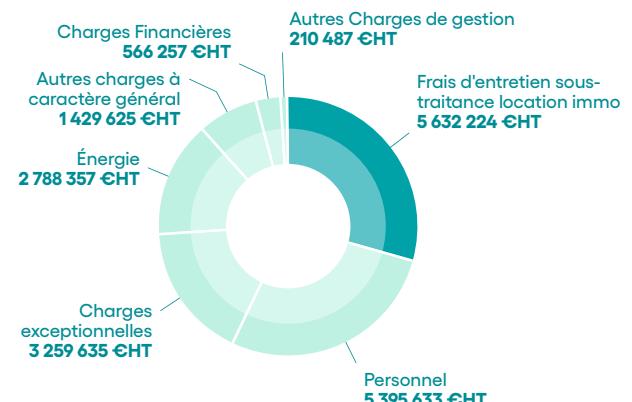


## ASSAINISSEMENT

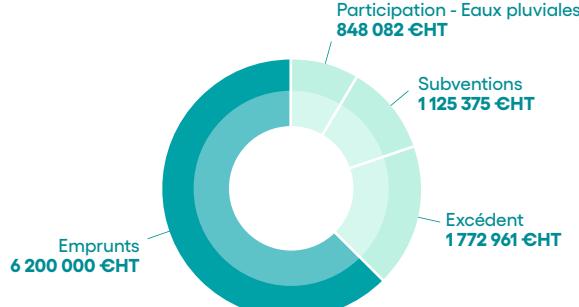
## FONCTIONNEMENT

### DÉPENSES 19 282 221 €HT

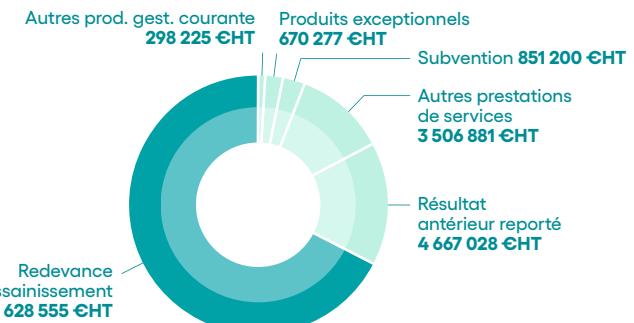
L'excédent budgétaire en fin d'exercice est reporté sur l'année suivante afin de contribuer au financement des investissements prévus.



### RECETTES 9 946 419 €HT



### RECETTES 30 622 168 €HT



Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20251209-DEL\_09122025\_01-DE

S<sup>2</sup>LO



# 8.

## ORGANI- SATION DES SERVICES



# ORGANISATION

## DES SERVICES

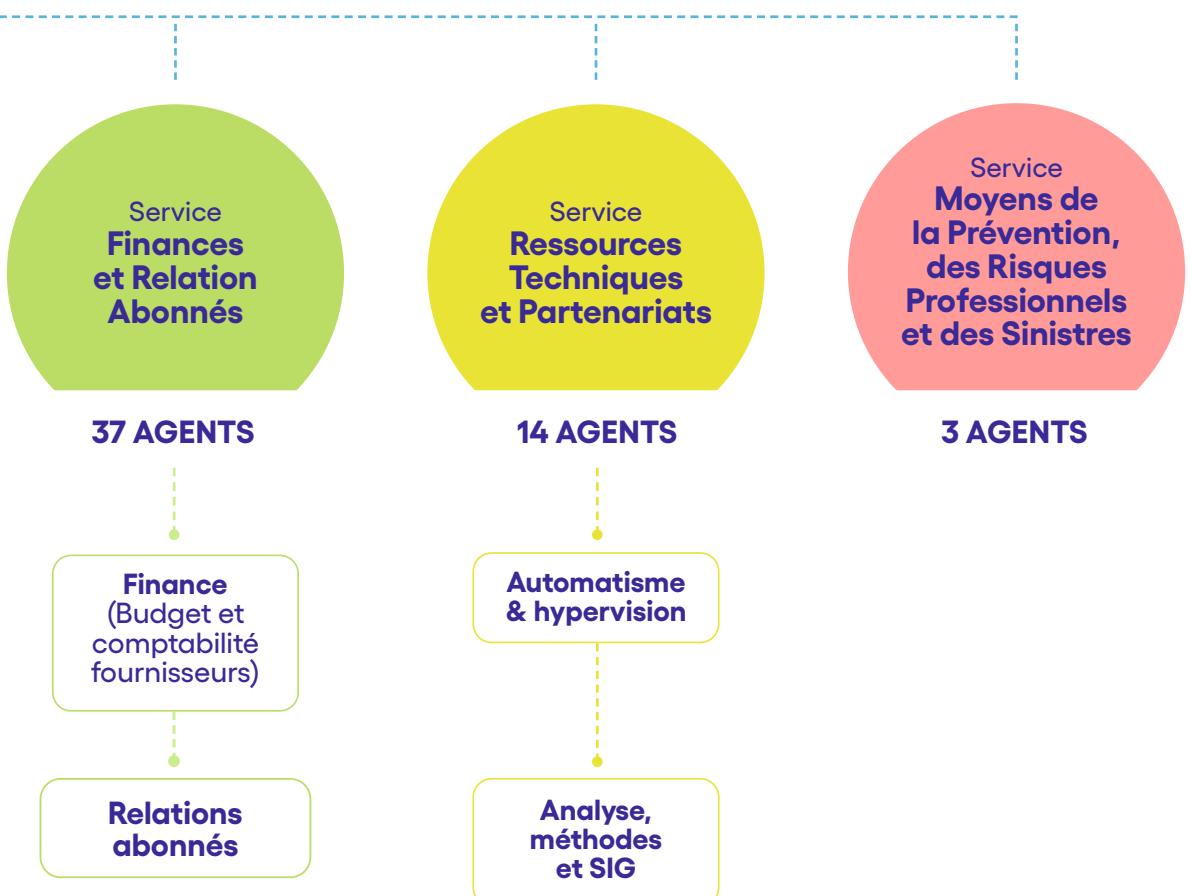
Au cœur de la direction du Cycle de l'Eau (DCE), ce sont près de 200 agents qui œuvrent au quotidien pour assurer la continuité du service eau potable et assainissement auprès des citoyens.

L'année 2024 est marquée par l'arrivée d'un nouveau directeur du Cycle de l'Eau, prenant ainsi la tête de la nouvelle organisation mise en place en début d'année.



### DIRECTEUR DU CYCLE DE L'EAU





## NOTES

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20251209-DEL\_09122025\_01-DE







**[www.tours-metropole.fr](http://www.tours-metropole.fr)**

Tours Métropole Val de Loire  
60 avenue Marcel Dassault  
CS 30651 / 37206 Tours Cedex 3  
Tél. 02 47 80 11 11 / Fax 02 47 80 11 15

Conception et réalisation graphique : [www.efil.fr](http://www.efil.fr)  
Rédaction : Direction du Cycle de l'Eau  
Crédits photos : Tours Métropole Val de Loire  
Impression : Raynaud Imprimeurs  
Tirage : 150 exemplaires



10-31-1336